

## 11 Eolien et énergie

A l'aube de ce millénaire, notre paysage électrique est en profonde mutation. En effet, les trois grandes fonctions de cette industrie (production, distribution et consommation) sont fortement influencées par quatre tendances dont la synergie accélère les changements de notre quotidien énergétique.



Photo : Christophe Mongrédién

### Electricité et tendances actuelles

1/ La prise en compte accrue des impacts de la production électrique actuelle sur notre environnement (effet de serre, pollution, gestion des déchets, etc.) soulève de nombreuses inquiétudes écologiques. Dans ce contexte, la mise en valeur des énergies renouvelables trouve une justification salubre incontestée.

2/ La libéralisation des marchés se traduit dans le domaine de l'électricité par un repositionnement des différents opérateurs traditionnels. Les monopoles s'ouvrent à la concurrence et de nouveaux acteurs émergent avec des propositions techniques innovantes et économiquement soutenables.

3/ Le continuel progrès dans la production électrique favorise de nouvelles technologies avec des perspectives économiques crédibles à court terme. Dans le cas de l'éolien, les aérogénérateurs sont d'ores et déjà arrivés à maturité industrielle et ont un taux de pénétration appréciable dans les pays européens les plus dynamiques.

4/ Enfin, la vaste politique générale de réorganisation du territoire français (lois dites Pasqua, Chevènement, Voynet, projet de loi constitutionnelle sur la décentralisation du gouvernement Raffarin, etc.) tend à renforcer la décentralisation dans de nombreux secteurs. L'énergie n'échappe pas à ces mesures et les collectivités locales (commune, EPCI, département, région) devront assumer un rôle de plus en plus important dans ce secteur.

### Parc éolien de Bouin, en Vendée (85).

Des diverses réglementations (conventions internationales, lois et décrets nationaux, normalisations techniques, etc.) qui s'élaborent en ce moment pour encadrer ces nouveaux horizons, le rôle des collectivités locales ressort comme essentiel et incontournable. Notre avenir dépendra donc de la manière dont elles s'empareront de ce problème pour répondre à nos futures exigences électriques. ●

## Saint-Agrève

En 2000, la Communauté de communes de Saint-Agrève, en Ardèche (7 communes, 4000 habitants), s'est lancée dans une réflexion portant sur l'énergie éolienne. En effet, par leur inscription dans le paysage et leurs retombées fiscales, les éoliennes concernent en priorité l'aménagement d'un territoire et son développement à long terme.

Une mission exploratoire a été ainsi confiée à l'association POLENERGIE, «Point Info Energie» du département. Outre le travail classique dans ce genre d'étude sur les possibilités techniques, l'étude a mis l'accent sur l'environnement humain. Cela a été l'occasion, par exemple, d'envisager des synergies avec des activités touristiques déjà existantes, d'examiner les possibilités de financement local, de mener une réflexion paysagère, etc.

Neuf sites potentiels ont été alors soumis à la réflexion des élus. La population largement informée soit directement (soirées, articles, expo...), soit par les associations locales, a pu s'exprimer de différentes manières (courriers individuels, consultation écrite des habitants d'une commune, etc.).

La prise en considération de certaines inquiétudes a amené les élus à ne retenir que trois lieux, dont un prioritaire, pouvant recevoir des éoliennes pour une puissance totale d'une dizaine de MW. Une campagne de mesure de vent fut menée et certains baux signés.

Arrivé à ce stade, le choix du partenaire industriel capable de réaliser ce projet suivant les règles retenues par la Communauté de communes se présenta. Un questionnaire

a été rédigé pour connaître le positionnement des développeurs sollicités par rapport aux exigences de la collectivité locale, notamment sur le remboursement des sommes déjà engagées. Seize d'entre eux ont répondu et la sélection finale s'est opérée après avis d'un «comité de suivi du projet éolien» composé d'individus, d'élus et d'associations locales.

Le mode de financement du parc éolien devient un sujet d'actualité. Une petite dizaine de particuliers de la région souhaite investir massivement dans ce projet. Certains financements publics pourraient également renforcer ce montage financier. La réflexion sur la meilleure structure juridique pour associer ces différents partenaires est en cours.

L'idée force de cette démarche est qu'un parc éolien est un «établissement industriel» très imposant qui ne peut s'implanter n'importe où sur un territoire donné, sans grever son avenir ou la paix sociale. Il incombe donc aux élus locaux de prendre la responsabilité active de piloter en toute indépendance la phase initiale d'un tel projet, afin d'assurer au mieux son intégration dans le développement local. ●

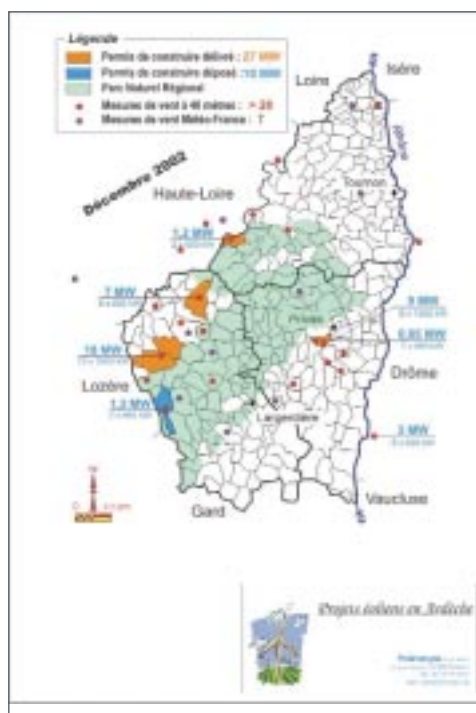
### ➔ En savoir plus :

C. Maillebouis

Polénergie

Tél. 04 71 65 09 49

[cmail@wanadoo.fr](mailto:cmail@wanadoo.fr)



### ➔ Mazet-Saint-Voy

En Haute-Loire, la municipalité du Mazet-Saint-Voy (43520) a été amenée à jouer un rôle essentiel dans la planification de son parc éolien.

Le maître d'œuvre retenu envisageait de bailler le foncier nécessaire avec le plus gros propriétaire des lieux. Le Conseil municipal ne fut pas satisfait par cette solution simpliste car ce propriétaire résidait à 40 km de là, et n'avait aucune relation sociale avec ce territoire.

Une alternative qui favorisait 3 agriculteurs locaux, tout en préservant les qualités technico-économiques du projet éolien, fut proposée par la mairie. Certes, les négociations des baux ont été plus longues, mais les conséquences en seront positives.

D'abord, la richesse générée par ces locations restera dans la sphère économique locale. Ensuite, l'acceptabilité du parc éolien sera renforcée. Les trois agriculteurs, ainsi que leurs nombreux alliés familiaux, seront de précieux soutiens au projet alors que dans le choix initial, ils auraient pu devenir des opposants.